

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de
biodiesel originaire d'Argentine et d'Indonésie

(Règlementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) N° 1194/2013 (JOL315/13), les importations d'esters monoalkyles d'acides gras et/ou de gazoles paraffiniques obtenus par synthèse et/ou hydrotraitement, d'origine non fossile, purs ou sous forme de mélange, originaires d'Argentine et d'Indonésie, sont soumises à un droit antidumping définitif.

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication du règlement d'exécution (UE) 2017/1578 (JOL239/17) qui modifie le règlement d'exécution (UE) N° 1194/2013 (JOL315/13).

En conséquence, toutes les marchandises reprises sous les codes TARIC et NC 1516 20 98 21, 1516 20 98 29, 1516 20 98 30, 1518 00 91 21, 1518 00 91 29, 1518 00 91 30, 1518 00 95 10, 1518 00 99 21, 1518 00 99 29, 1518 00 99 30, 2710 19 43 21, 2710 19 43 29, 2710 19 43 30, 2710 19 46 21, 2710 19 46 29, 2710 19 46 30, 2710 19 47 21, 2710 19 47 29, 2710 19 47 30, 2710 20 11, 2710 20 15, 2710 20 17, 3824 90 97 01, 3824 90 97 03, 3824 90 97 04, 3826 00 10, 3826 00 90 11, 3826 00 90 19 et 3826 00 90 30, fabriquées par les sociétés argentines et indonésiennes, sont soumises, à compter du 20/09/17, à un taux de droit antidumping définitif, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, défini par le tableau ci-dessous. Les codes additionnels à utiliser sont également repris dans le tableau.

Pays	Société	Taux du droit (en euros par tonne, net)	Code additionnel TARIC (CACO)
Argentine	Aceitera General Deheza S.A., General Deheza, Rosario; Bunge Argentina S.A., Buenos Aires	79,56	B782
	Louis Dreyfus Commodities S.A., Buenos Aires	43,18	B783

	Molinos Agro S.A., Buenos Aires; Oleaginosa Moreno Hermanos S.A.F.I.C.I. y A., Bahia Blanca; Vicentin S.A.I.C., Avellaneda	62,91	B784
	Autres sociétés ayant coopéré: Cargill S.A.C.I., Buenos Aires; Unitec Bio S.A., Buenos Aires; Viluco S.A., Tucuman	62,52	B785
	Toutes les autres sociétés	79,56	B999
Indonésie	PT Ciliandra Perkasa, Djakarta	76,94	B786
	PT Musim Mas, Medan	151,32	B787
	PT Pelita Agung Agrindustri, Medan	145,14	B788
	PT Wilmar Bioenergi Indonesia, Medan; PT Wilmar Nabati Indonesia, Medan	174,91	B789
	Autres sociétés ayant coopéré: PT Cermerlang Energi Perkasa, Djakarta	166,95	B790
	Toutes les autres sociétés	178,85	B999

En cas de dommage avant la mise en libre pratique des marchandises, lorsque le prix payé ou à payer est calculé proportionnellement aux fins de la détermination de la valeur en douane conformément à l'article 131 du règlement d'exécution (UE) 2015/2447 (JO L343/15) définissant les modalités d'application du CDU, le montant du droit antidumping et/ou compensateur calculé sur la base des montants énoncés ci-dessus, est réduit au prorata du prix actuellement payé ou à payer.

Pour les mélanges, le droit applicable est calculé au prorata de la teneur totale (en poids dans le mélange) en esters monoalkyles d'acide gras et en gazoles paraffiniques obtenus par synthèse et/ou hydrotraitement, d'origine non fossile (teneur en biodiesel), qui doit être indiquée sur la déclaration en douane.